



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
FRANCE

FACTURE

U EXPRESS SALVIAC

Lieu dit les peyroutilles
46340 SALVIAC
FRANCE

N° : FAC00000147

Date : 07/11/2025

N° client : 31

Réf. : Réf. aux BDL00000885 BDL00000844 BDL00000861

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000844 du 01/10/2025					
PONTE 01.10.25 DLC 29.10.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	20,00	Boites	2,58 €	51,60 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	65,00	Boites	1,29 €	83,85 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				135,45 €	
Bon de livraison N°BDL00000861 du 09/10/2025					
PONTE 08.10.25 DLC 05.11.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	45,00	Boites	2,58 €	116,10 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	70,00	Boites	1,29 €	90,30 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				206,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000885 du 16/10/2025					
PONTE 14.10.25 DLC 11.11.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	40,00	Boites	2,58 €	103,20 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	40,00	Boites	1,29 €	51,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				154,80 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
FRANCE

FACTURE

U EXPRESS SALVIAC

Lieu dit les peyroutilles
46340 SALVIAC
FRANCE

N° : FAC00000147

Date : 07/11/2025

N° client : 31

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	496,65 €	5,50%	27,32 €

Total HT	496,65 €
TVA	27,32 €
Total TTC	523,97 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

523,96 € au 31/12/2025

Le montant total s'élève à cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).